



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----\*-----

Séance du **mercredi 03 avril 2024**

-----\*-----

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 03 AVRIL**  
à 19 heures 03

Le Conseil Municipal de la Commune d'ATHIS-MONS, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Espace René L'HELGUEN, sous la **Présidence de Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU, Maire** d'Athis-Mons,

PRÉSENTS :

**M. GROUSSEAU, M. SAC, Mme HEBBADJ, M. CONAN, Mme MATTIVI, M. MIR, Mme LINEK, M.LALOUCI, M.RIBERO, M. GÜNDÜZ (jusqu'au point CM2024-017), M. CHAMBRY, M. ELBILIA, M. ABDESSELAM, Mme MOREAU, Mme AÏT TAYEB (jusqu'au point CM2024-022), M. DELAVEAU, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. LEBON, Mme SOW, Mme BOUVIER, Mme LUBILU MULAMBA, Mme LAMOUR, M. TAMIN, Mme MOKHTARI, Mme ARTIGAUD, M. PETETIN, M. NEAU, M. DUMAINE, M. TOUCHON, Mme AÏM.**

Formant la majorité des membres en exercice

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39

Le Maire d'ATHIS-MONS certifie que la convocation et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L2121-10 et L2121-25 du CGCT

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTÉS :

<b>M. GÜNDÜZ</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>M. TAMIN (à partir du point CM2024-018)</b>
<b>Mme BEAUDOIN</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>M. SAC</b>
<b>Mme AIT TAYEB</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>M.ABDESSELAM (à partir du point CM2024-023)</b>
<b>M. DE SOUSA</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>Mme HEBBADJ</b>
<b>ANTUNES</b>		
<b>M. OGER</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>Mme MOREAU</b>
<b>Mme VERNADE</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>Mme RIBERO</b>
<b>M. TOUIZA</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>Mme BOUVIER</b>
<b>M.TAHARI</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>M.LALOUCI</b>
<b>Mme SILVA</b>	<b>DE qui donne pouvoir à</b>	<b>Mme ARTIGAUD</b>
<b>SOUSA</b>		
<b>Mme DURAND</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>Mme AÏM</b>

**ABSENT NON REPRESENTÉ :**

**M. FINEL**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHAMBRY**

**OBJET : MOTION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE CONCERNANT LA  
CONCERTATION INITIÉE PAR AÉROPORT DE PARIS (ADP) SUR LE SUJET  
« PARIS-ORLY 2035 ».**

Le groupe Aéroports de Paris (ADP) a annoncé le mercredi 21 février dernier le lancement d'une concertation publique pour un projet d'aménagement de l'aéroport d'Orly, « Paris-Orly 2035 ». Cette concertation, non obligatoire, se déroule depuis le 26 février jusqu'au 26 mai et vise à recueillir l'avis de l'ensemble des parties prenantes, compagnies aériennes, autorités publiques, élus, riverains, professionnels et associations sur la projection de l'aéroport, de ses infrastructures, de la réduction de ses impacts, et de son intégration dans le territoire.

Selon le groupe ADP, « Paris-Orly 2035 » tend vers la transformation du modèle aéroportuaire, prenant acte de la modération de la croissance du trafic tout en cherchant à créer les conditions d'un développement soutenable, autour de 4 axes :

- AXE 1 - La décarbonation et la décongestion des accès à la plateforme, avec une priorité donnée aux transports collectifs et aux mobilités douces.
- AXE 2 - Le développement de la production d'énergies bas carbone dans le cadre d'un projet d'écologie industrielle et territoriale (et la promotion/ densification d'un réservoir de biodiversité).
- AXE 3 - Une meilleure qualité de service offerte aux passagers et aux compagnies par un meilleur dimensionnement de la zone d'embarquement et un dispositif plus efficace côté piste, sans création de postes avion supplémentaires.
- AXE 4 - Le renforcement de l'intégration de l'aéroport dans le tissu métropolitain, par le déploiement d'une offre immobilière résolument inscrite dans l'économie sud-francilienne.

**AXE 1 FAVORISER LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES ET GARANTIR LA  
FLUIDITÉ DES ACCÈS LE RENFORCEMENT MASSIF DE L'OFFRE DE  
TRANSPORTS PUBLICS COLLECTIFS À L'HORIZON 2030**

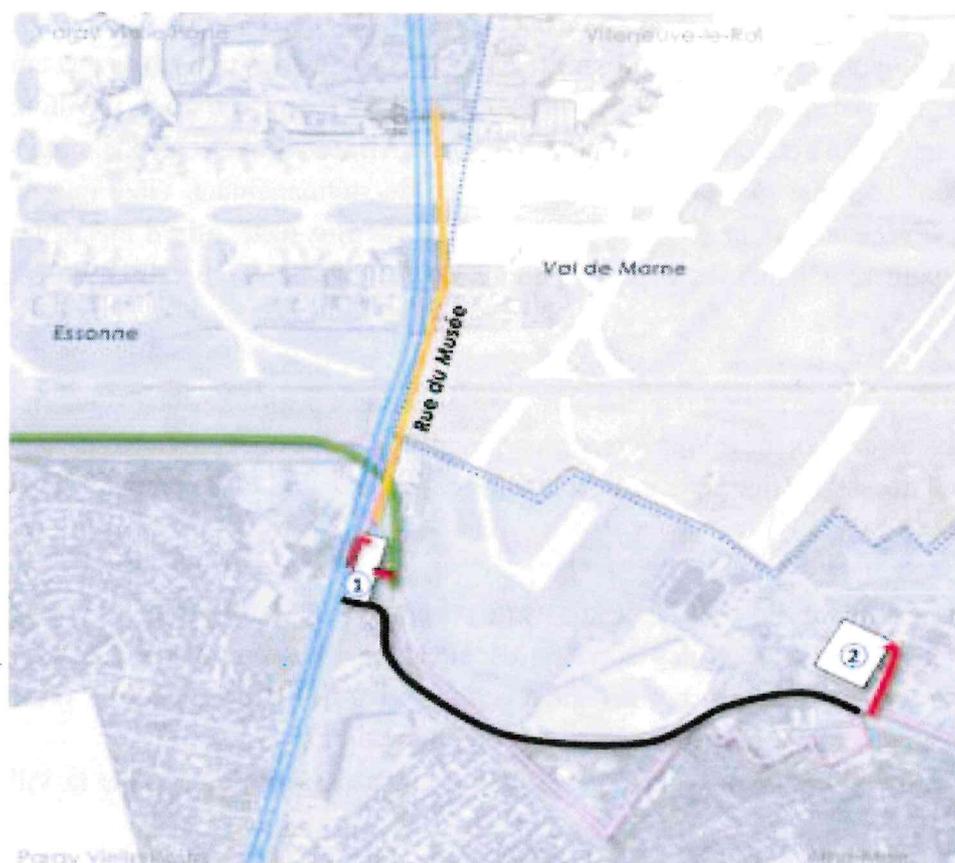
Avec l'arrivée de la ligne 14 en 2024, de la ligne 18 à échéance 2027, la mise en service en 2024 d'une gare routière d'intérêt national en 2024, et de quatre lignes du futur réseau de cars express entre 2026 et 2028, Paris-Orly devient un pôle d'échange multimodal. Le prolongement du tramway T7 vers la gare de Juvisy sur Orge (1<sup>ère</sup> gare d'Île de France en termes de nombre de voyageur/jour hors Paris) facilitera également cette desserte de la plateforme aéroportuaire en transports en commun et décarbonés, à la fois pour les voyageurs du quotidien, et à la fois pour les usagers des compagnies aériennes de l'aéroport.

Néanmoins les projections réalisées par le groupe ADP à échéance 2035 démontrent une augmentation de la saturation des accès vers la plateforme aéroportuaire et ce, malgré la nouvelle offre de transports en communs.

Les évolutions proposées dans le cadre du projet à l'horizon 2035 actent une stratégie de refonte des accès qui vise à encourager le report modal vers les transports collectifs. Il s'agit de la création de parcs de stationnement et dépose-minute en entrée de plateforme, doublés de la mise en service d'un transport collectif en site propre interne (TCSP de type bus, tramway ou autre), assurant l'accessibilité et la fluidité de la plateforme en desservant l'ensemble des principaux pôles d'emploi et d'activité.

A Athis-Mons, sont projetés la création de deux parcs de stationnements :

- Un le long de la RN7, sur un terrain ADP enclavé entre le musée Delta et le terminus actuel du tramway T7
- Un sur le parc central, situé dans la zone aéroportuaire, entrée sur l'avenue Bernard Lathière.



Schema d'aménagement des accès sud et parcs de stationnement pour les voyageurs et les professionnels.

**La ville d'Athis-Mons n'est pas favorable à la création sur son territoire du parc de stationnement le long de la N7 identifié N°1 sur la carte. En effet cette proposition n'entre pas en adéquation avec les ambitions d'aménagement portées par la municipalité sur son « entrée de ville » avec un projet de pôle sport/santé identifié en vis-à-vis de ce projet de parc de stationnement sur un terrain de 3.5ha. Aussi la création d'un parc de**

**stationnement dans une zone à vocation d'activité et de loisirs, avec une entrée/sortie sur la N7, empruntée par 70 000 véhicules/jour, serait de nature à venir congestionner le trafic plus encore.**

Concernant le parc de stationnement identifié N°2 sur la carte, la ville d'Athis-Mons émet un avis favorable sur cette vaste zone déjà artificialisée et qui aujourd'hui n'accueille que très peu d'activité. La ville souhaite néanmoins que des aménagements de l'avenue Bernard Lathière accompagnent la réalisation potentielle de ce futur parc de stationnement. (Aménagements de voirie et calage de feux en conséquence du trafic et permettant d'accueillir les navettes de liaison...)

La réalisation du contournement de l'aéroport d'Orly et le réaménagement complet du carrefour D118/N7 paraissent être indispensables pour faciliter l'accès à un parc de stationnement d'envergure.

Enfin, certains quartiers de la ville souffrent d'ores et déjà de stationnements abusifs liés à la plateforme aéroportuaire, situés à proximité directe d'Orly ou des transports en commun qui y conduisent. La réalisation de parkings illégaux, souvent en pleine zone pavillonnaire, sont également une résultante de la proximité avec Orly. Afin d'enrayer ces phénomènes, la ville d'Athis-Mons souhaite que la tarification du parc de stationnement, ainsi que des navettes permettant d'accéder à la plateforme, puisse se faire au plus juste, afin d'inciter les usagers à utiliser ce parc plutôt que les espaces publics de la ville ou les parkings illégaux qui s'y installent.

La création de parcs de stationnements peut avoir un impact positif à Athis-Mons en offrant une concurrence saine aux développeurs de parkings dits « sauvages » en cœur pavillonnaire. Encore est il nécessaire que cette offre soit compétitive en comparaison aux tarifs proposés par ces entités.

Aussi, nous demandons la gratuité de la navette proposée par Aéroports de Paris en périphérie ; cela implique que l'Etat et les services déconcentrés puissent offrir aux territoires des dispositions légales efficaces permettant d'endiguer les développements de plateformes de stationnement de taille réduite dans les zones pavillonnaires.

Ces éléments conditionneront toute autorisation d'aménagement délivrés par la Ville d'Athis-Mons.

Enfin, concernant l'accessibilité, « Paris-Orly 2035 » intègre dans son projet un réseau maillé de modes doux (vélo notamment). La ville d'Athis-Mons est favorable à ce principe et aux mobilités actives et décarbonées. Elle rappelle que le plan vélo de la plateforme devra nécessairement être connectée au plan vélo de la ville d'Athis-Mons voté en conseil municipal le 3 avril 2024.

## AXE 2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES BAS CARBONE EN LIEN AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

Paris-Orly 2035 vise à faire de l'aéroport un producteur d'énergies décarbonées, à la fois pour répondre aux objectifs 2050, et à la fois pour répondre aux besoins de la plateforme aéroportuaire.

La mise en place de ce « hub énergies » s'articule autour de quatre objectifs principaux :

- La production d'énergie (électricité, chaleur ou froid)
- L'optimisation des rendements des installations de production d'énergie existantes
- Le stockage et la distribution d'énergie au bénéfice des consommateurs de la plateforme et des riverains ;
- La décarbonation des opérations du groupe et de ses partenaires



### 1- L'étude d'implantation d'une usine de liquéfaction d'hydrogène :

À ce stade, le Groupe ADP a réservé des emprises foncières sur la plateforme Paris-Orly afin d'étudier l'opportunité et la faisabilité technique de l'installation à moyen-long terme. L'hydrogène gazeux (GH<sub>2</sub>) y serait alors soit produit hors site (import d'hydrogène sous forme gazeuse par pipeline et stockage sur site), ou production et stockage sur site.

Les emprises réservées apparaissent sur la carte au sud de la plateforme aéroportuaire, sur le territoire d'Athis-Mons. Cette partie du projet de développement des énergies bas carbone ne fera pas partie des priorités du groupe ADP, qui étudie encore son opportunité. Si elle sera soumise à autorisation environnementale puis à enquête publique, la ville d'Athis-Mons tient d'ores et déjà à soulever les enjeux d'insertion paysagère, et la notion de risque pour les populations, d'une installation industrielle sur son territoire.

## 2- L'augmentation des capacités géothermiques avec un second puits et de nouvelles pompes à chaleur :

Depuis 2011, la plateforme Paris-Orly est équipée d'un système de chauffage par géothermie. Le projet Paris-Orly 2035 intègre l'étude et la réalisation d'un second puits de géothermie au sud-ouest de la plateforme.

La ville d'Athis-Mons est favorable à la production de chaleur par géothermie. En effet elle permet d'éviter le rejet de CO2 dans l'atmosphère, et fait partie de la catégorie des énergies renouvelables (EnR). Aujourd'hui la ville ne bénéficie pas de puits de géothermie sur son territoire. Dans le cadre du projet Orly 2035, la ville d'Athis-Mons souhaite pouvoir profiter de cette nouvelle offre. La géothermie étant principalement utilisée pour alimenter des zones d'habitats denses, et ce second puit étant imaginé au sud-ouest de la plateforme, la connexion avec le réseau de chaleur du quartier plateau/Noyer Renard présenterait une opportunité pour la ville et ses habitants.

La ville d'Athis-Mons manifeste à travers cette contribution sa volonté de pouvoir utiliser la chaleur produite par cette nouvelle source écologique de production.

## 3- La création d'une centrale de méthanisation pour Paris-Orly

Paris-Orly 2035 prévoit la création d'une centrale de méthanisation, procédé qui permet de valoriser les déchets organiques pour produire de l'énergie. Le groupe ADP envisage à court terme une valorisation jusqu'à 400 tonnes/an de déchets alimentaires, et 6 000 tonnes de déchets verts, issus du M.I.N de Rungis et de l'entretien des prairies de la plateforme aéroportuaire.

La ville d'Athis-Mons rappelle que le bilan carbone de telles installations peuvent varier selon le type d'unités et de modèles développés. Elle sera vigilante quant aux nuisances, olfactives notamment, qu'une unité de méthanisation peut produire pour les riverains.

## 4- Le choix d'une alimentation solaire photovoltaïque

Dans la continuité de ses actions déjà engagées, le Groupe ADP va mener une étude de faisabilité pour développer le solaire photovoltaïque sur son foncier, notamment sur les parkings



Le projet Paris-Orly 2035 sanctuarise l'engagement de dédier un tiers des surfaces de l'emprise aéroportuaire à la biodiversité. Sur la création de partenariats avec les collectivités avoisinantes afin de favoriser les continuités écologiques, la ville d'Athis-Mons est favorable à un travail partenarial avec le groupe ADP sur ce sujet.

### **AXE 3 AMÉLIORER L'HOSPITALITÉ ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L'AÉROPORT**

La ville se félicite que Paris-Orly 2035 ne prévoit pas de création de capacité avion supplémentaire ni de nouvelle piste. En effet, les impacts environnementaux du trafic aérien vont au-delà de la gêne sonore, avec des conséquences directes sur la santé. Il est alors nécessaire de travailler, pour Paris-Orly 2035, à une limitation de l'exposition aux nuisances sonores et environnementales des populations vivant à proximité immédiate de la plateforme aéroportuaire.

Pour cela, toutes les pistes de réduction de bruit doivent être étudiées avec l'ensemble des partenaires concernés. A court terme, des objectifs significatifs en matière de réduction de bruit doivent faire l'objet d'engagement au travers des procédures d'approche revues et de restrictions réglementaires pour les avions les plus bruyants.

A moyen terme, le renouvellement des flottes et des technologies, notamment décarbonées, par les compagnies est nécessaire afin de permettre de bénéficier des dernières améliorations technologiques et environnementales.

Le scénario qui doit être recherché doit être la résultante du meilleur rapport entre la limitation des nuisances aériennes, le plus faible impact socio-économique pour une desserte domestique et internationale de qualité à partir de Paris-Orly, et les objectifs Paris-Orly 2035 qui tendent à améliorer la qualité de service offerte aux passagers et aux compagnies aériennes, et donc à l'attractivité économique de la plateforme aéroportuaire d'Orly.

### **AXE 4 DÉVELOPPER UNE OFFRE IMMOBILIÈRE TOURNÉE VERS LES TERRITOIRES**

La feuille de route stratégique immobilière 2023-2030 du Groupe ADP est tournée vers trois objectifs :

- Poursuivre une démarche immobilière de sobriété foncière, aussi bien de conception construction, que d'exploitation ;
- Accompagner les trois types de clients du Groupe ADP : écosystème aéroportuaire, acteurs économiques des territoires, et collaborateurs ;
- Assumer un positionnement en double regard tourné, d'une part, vers l'intérieur de la plateforme de Paris-Orly et son activité aéronautique, et d'autre part, vers l'extérieur de la plateforme, c'est-à-dire résolument tourné vers les territoires ;

Pour la ville d'Athis-Mons, les sites potentiellement identifiés concernent les points suivants identifiés sur la carte :

- N°2. Parc d'activités PME/PMI Othello
- N°3. Secteur Orlyparc - Potentiel de requalification du site existant
- N°5. Secteur Tivano - Programmation économique à définir

Une piste d'évolution du secteur N°5 est d'ores et déjà proposée par la ville d'Athis-Mons dans l'axe 2, point 4 de la présente contribution. Quant au secteur N°3, il est lui-même évoqué dans le cadre de la présente concertation par le groupe ADP dans son axe 1.

En complément, et compte-tenu de la dynamique portée par le groupe ADP en vue du développement de nouvelles zones d'activités, il nous paraît important de rappeler les enjeux d'insertion urbaine, paysagère et environnementale qu'induisent de tels projets sur les zones de vie, situées en proximité.

Il est à noter également qu'au-delà des enjeux purement urbains, se pose par ailleurs la question de l'emploi et de la capacité de ces futurs pôles économiques à se positionner en « générateurs d'emplois qualifiés » au profit notamment des habitants du secteur et / ou du territoire.

Enfin, ces zones étant situées à proximité immédiate des lieux de vie des habitants de notre ville, la nature des activités susceptibles de s'implanter ne devront pas venir détériorer le cadre de vie des habitants de notre ville.

La Ville d'Athis-Mons est favorable au projet d'implantation d'activités économiques, créateur d'emplois sur le secteur dit « Othello » sous ces réserves (insertion paysagère, exemplarité environnementale, impacts sur la circulation). Ce projet devra être présenté par le porteur de projet à la population.

### **Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :**

**APPROUVE** cette motion.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,  
ATHIS-MONS, le 03 avril 2024

Jean-Jacques GROUSSEAU  
Maire d'Athis-Mons



Sébastien CHAMBRY  
Secrétaire de séance  
11ème adjoint au Maire



9

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit. Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « télerecours citoyens » (accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Accusé de réception en préfecture

03/04/2024 10:22:00

03/04/2024 10:22:00

03/04/2024 10:22:00

03/04/2024 10:22:00